

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A RENVoyer COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À <a href="mailto:BW@natagora.be">BW@natagora.be</a> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## Nos questions

---

### Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

**L'attention à l'environnement est un des deux axes transversaux (avec la participation citoyenne) du projet de PACTE pour Orp-Jauche (Participation Citoyenne Active Transversale et Environnementale).**

**PACTE entend mener une politique pro active, volontariste et assumée en matière de conservation de la nature. Le dérèglement climatique, les inondations, la perte de la biodiversité...autant d'éléments qui doivent être pris en compte. Au-delà de l'adhésion à différents plans de type environnementaux et/ou protection de la biodiversité (Plan Maya, fauchage tardif, etc), la commune doit être elle-même exemplaire (choix de véhicules administratifs, énergie alternative verte pour bâtiments publics, économie d'énergie, réduction des déchets, gobelets réutilisables etc voir notre programme).**

**Le riche patrimoine naturel d'Orp-Jauche (zones humides, rivières, ruisseaux, bois, plaines agricoles, prairies, etc) mérite une attention constante dans les choix politiques et l'orientation de développement qu'il s'agit de donner à notre commune. Les trop nombreux épisodes d'inondation sont la partie visible de problèmes plus globaux (manque d'entretien des rivières et berges, augmentation des surfaces agricoles, disparition des haies et des chemins de remembrement, techniques agricoles intensives, densification de l'habitat, revêtements de sol non drainants, etc).**

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?

**« La commune a adhéré au plan POLLEC mais ne dispose ni d'un AGENDA 21, ni d'un PCDN et n'a pas été retenue dans le programme Commune Zéro Déchet. Notre volonté est de faire d'Orp-Jauche un exemple en matière de défense de l'environnement » (extrait de notre programme chapitre Environnement). La réponse est donc oui, PACTE souhaite étendre et planifier sur le long terme l'impact en faveur de l'environnement à Orp-Jauche.**

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité?

**Nous envisageons plusieurs actions qui vont en ce sens :**

**-Privilégier partout où c'est possible la plantation de fascines vivantes dans la cadre de la lutte contre les inondations (réclamées depuis 2012 par Ecolo et Ensemble mais toujours refusées par la majorité au profit de fascines mortes). Étudier la pertinence de haies allogènes dont [le miscanthus](#) dans la cadre de la lutte contre les inondations (qui peut être utilisé comme fascine vivante, freiner la dispersion des particules liées aux pesticides, retenir les coulées de boue, et qui peut être utilisé en permaculture, et même en biomasse...);**

-Utiliser au maximum des plantes indigènes voire mellifères dans les aménagements communaux avec une vraie réflexion sur ce qu'il convient d'utiliser pour favoriser la biodiversité et préserver les écosystèmes ;

- Développer le maillage écologique avec bassins d'orage et zones de rétention (en collaboration avec les associations de terrain)

- Poursuivre et promouvoir l'accès et l'information aux actions en faveur des dons de haies de la Province du BW (arbustes indigènes, mellifères)

- Offrir à chaque nouvel habitant un arbuste, une plante indigène et/ou mellifère, ou nichoir, ou hôtel à insectes...

4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

**-Le fauchage tardif est d'application dans la commune, mais devrait être pensé en fonction du calendrier météorologique et pas communal : cette année où la sécheresse a particulièrement touché la région il eut été préférable de postposer le fauchage ; PACTE souhaite adapter les exigences communales de cet ordre avec celle de la nature : si postposer est utile, il faut le faire ;**

**- le désherbage, l'entretien des routes et cimetières se font sans produits phyto. Cela nécessite de trouver des alternatives abordables financièrement et réalisables en fonction de la main d'œuvre dont dispose notre commune. Il y a lieu de s'inspirer des solutions adoptées avec succès par d'autres communes.**

### Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

**-OUI. En utilisant les données déjà répertoriées par le GAL et celles présentes dans le schéma de structure section environnement (en tenant compte des commentaires de nos partenaires). (voir ici : 05\_ABF\_SSC\_ORP-JAUCHE\_ReseauxEcologiques\_BR.pdf)**

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

**-Un tel outil développé, actualisé et remis à jour régulièrement doit servir de référence, il est indispensable d'en tenir compte**

3. De récentes études démontrent l'impact de la pollution lumineuse sur la faune. Envisageriez-vous des mesures pour diminuer ces effets néfastes ?

**-oui : Concernant l'éclairage public : dans un premier temps, avoir une réflexion concertée notamment avec les riverains, et avec les associations de protection (avifaune nocturne, faune impactée, chiroptères) sur la pertinence et les demandes/remarques/conséquences en la matière... PACTE souhaite étudier les différentes possibilités d'aménagement en concertation avec tous les acteurs (par exemple : éclairage intelligent), avec l'appui et l'expertise de nos partenaires spécialistes en la matière.**

### La préservation de la biodiversité

1. En ce sens, seriez-vous prêts à adapter le guide communal d'urbanisme pour favoriser le maintien de haies vives indigènes (période de taille, etc.) ?

**- PACTE souhaite sensibiliser les citoyens, et (futurs) propriétaires à la nécessité du maintien des haies vives indigènes ; tant en matière de biodiversité que de lutte contre les inondations elles sont indispensables sur notre territoire. L'inscrire dans le guide communal d'urbanisme comme mesure non contraignante est envisageable, et à décider en concertation avec la population. Le travail de sensibilisation est indispensable sans attendre la transcription administrative.**

2. Pourriez-vous identifier les zones humides qui jouent le rôle de bassin d'orage naturel et zones refuges pour la biodiversité afin de les intégrer à la carte du réseau écologique du schéma de développement communal ou du schéma d'orientation local ?

-C'est une mesure qui relève du bon sens et qui correspond parfaitement aux exigences en matière d'environnement que s'est fixé PACTE. Tout comme PACTE propose un état des lieux bisannuels des zones et aménagements en lien avec la lutte et les risques d'inondation, PACTE peut intégrer un recensement des zones refuges et des bassins d'orages naturels afin de les intégrer aux différents schémas de développement et d'orientation.

3. Soutiendrez-vous la création ou l'agrandissement de réserves naturelles sur le territoire communal ?

-En s'assurant et en garantissant une bonne gestion, dans la mesure des impératifs du schéma de structure, c'est une mesure qui est souhaitée, et demandée par la population, et que PACTE défend. Notre objectif est de mettre en place une politique qui corresponde aux demandes citoyennes (selon de réelles concertations), et qui réponde à notre responsabilité envers les générations futures en ce qui concerne la protection de la nature. Aujourd'hui, on ne peut plus dire « je ne savais pas ».

## Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? ([consulter la position de Natagora sur le sujet](#))

Le « Plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers en Wallonie » du Ministre Di Antonio doit être pris en compte quand il ne l'est pas déjà, et PACTE entend s'appuyer sur l'aide du Gouvernement Wallon pour faire valoir ce Plan.

2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

PACTE est prêt à étudier cette proposition de Natagora.

Différentes conditions devront être remplies :

- Un état des lieux de la population du petit gibier sur notre territoire ;
- Un état des lieux des pratiques actuelles en matière de nourrissage/élevage et des conditions légales qui les encadrent ;
- Une estimation des risques/bénéfices de pratiques de nourrissage/élevage-versus arrêt du nourrissage/élevage pour le territoire de notre commune ;
- Une consultation de tous les partenaires impliqués ;

Ces conditions permettraient de prendre des mesures de protection reconnues nécessaires et utiles qui soient consensuelles et adaptées à notre territoire.

## Les spécificités locales

1. Envisagez-vous le renforcement du service éco-conseil ?

Actuellement, la commune d'Orp-Jauche ne dispose pas d'un.e éco-conseiller.ère. Il convient avant tout d'évaluer les besoins de notre commune en la matière et les capacités financières qui permettraient, le cas échéant, l'engagement d'une personne pour cette fonction.

2. Lors de certains événements, des rapaces en captivité sont exposés au public. Quelle est votre position par rapport à ces démonstrations et à ces détentions d'espèces issues de la faune sauvage ?

PACTE s'engage à se renseigner sur les compagnies/ASBL susceptibles de proposer ce type de spectacle/sensibilisation avant de les autoriser à se produire sur notre territoire, en privilégiant les spectacles pédagogiques et de sensibilisation mais à certaines conditions. Dans le cadre du bien-être animal élaborer une charte avec les partenaires concernés pour définir et encadrer la détention et/ou démonstration des rapaces (par ex. animaux nés en captivité, conditions de détention, statut du rapace (protégé/menacé etc) objectifs de la démonstration, etc).

3. Quels sont vos projets en terme de lutte contre les inondations ?

**Pour Pacte la lutte contre le risque d'inondations est une priorité de l'aménagement du territoire comme des mesures environnementales, mais doit être transversal à toutes décisions (réfection des routes -avec prise en compte du sous-sol, des égoûts, entretien des chambres de visite etc-, des places de village, urbanisme, plantation/préservation de la flore etc).**

**PACTE donne la priorité à la lutte contre les inondations : en entretenant régulièrement les cours d'eau (berges, engorgement), les avaloirs, les fascines (privilégier les fascines vivantes jusqu'ici refusées par la commune et pourtant plus fiables), les bassins d'orages ; en favorisant la plantation de haies indigènes (originaires de nos régions) et allogènes dont le [miscanthus](#) (qui peut être utilisé**

comme fascine vivante, freiner la dispersion des pesticides, retenir les coulées de boue, et qui peut être utilisé en permaculture, et même en biomasse...)

Concrètement PACTE propose de:

- Finaliser les bassins d'orage déjà prévus ;
- Effectuer un état des lieux bisannuel des endroits à risque (qui peuvent évoluer selon le nouveau bâti, les cultures appliquées, les revêtements de routes, etc) et mettre en œuvre les mesures nécessaires ;
- Entretenir et maintenir les chemins de remembrement qui morcellent les parcelles agricoles
- Rétablir les chemins de remembrement illégalement comblés
- Prévoir l'entretien et le suivi régulier des rivières (berges, engorgement=>contrat rivière à redynamiser et soutenir)
- Entretenir les égouts et avaloirs régulièrement => la taxe égout doit être investie dans ce travail indispensable ;
- Développer la synergie avec les communes en AMONT : attention particulière en matière d'urbanisme : pas de délivrance de permis pour les zones à risque d'inondations. Osez imposer de vraies zones noires à risque d'inondation et s'y tenir. Créer des synergies de travail avec les communes concernées en amont.
- Poursuivre les collaborations avec les acteurs concernés (GISER, Contrat Rivières, etc) ;
- Favoriser les surfaces drainantes : pavés, zones enherbées, parking drainant. Éviter l'augmentation des surfaces imperméables (réfection de routes doit être pensée aussi fonction des inondations)
- Entretenir les aménagements déjà réalisés (fascines, bassins d'orage) => favoriser les fascines vivantes (haies), plutôt que les fascines mortes choisies jusqu'ici, et les plants de miscanthus qui ont pour particularité une bonne retenue des terres boueuses,
- Aménager et entretenir les bassins d'orage : étudier la possibilité d'y favoriser des écosystèmes à part entière (notamment pour éviter la prolifération des moustiques) : aménagement et entretien des berges pour développer un maillage écologique ;
- Poursuivre le travail entamé en concertation avec les agriculteurs : bandes enherbées conséquentes, développement de haies dans les lieux à risque avec système compensatoire, nous inciterons à privilégier une agriculture réfléchie et responsable en bonne concertation avec les agriculteurs.
- Respecter les agriculteurs : les agriculteurs sont soumis à de fortes pressions, à une charge de travail conséquente, collaborer et non menacer relève du respect le plus élémentaire. Chaque agriculteur doit profiter des mêmes droits et des mêmes devoirs, et être entendu. Ils s'engagent aussi dans le cadre de la lutte contre les coulées boue : « Les coulées de boue nous concernent tous ! » une publication du Service Opérationnel du Collège des Producteurs.

4. Quelle exploitation comptez-vous faire de la cartographie du maillage écologique réalisée par le GAL Culturalité ?

Une telle cartographie doit être prise en compte dans l'élaboration de projets sur le territoire communal. PACTE est très sensible à la préservation et à la recreation d'un maillage écologique permettant de préserver la biodiversité dont le déclin se fait aussi sentir en Wallonie.

Vos réponses (longueur libre)

---

N'hésitez pas à consulter notre programme complet disponible à l'adresse [www.PACTE1350.be](http://www.PACTE1350.be), et le cas échéant à nous faire part de votre opinion et de vos remarques, en particulier concernant notre volet environnement et lutte contre les inondations.

Nous sommes ouverts et favorables à la critique, et aux avis constructifs de nos partenaires.

Merci d'accepter encore une fois nos excuses sincères pour ce jour de délai dans la remise de votre questionnaire,

Cordialement,

Pour l'équipe de PACTE,

Nathalie Xhonneux-Van Den Eynde

0495 11 63 40